
LE MOT DE LA DIRECTRICE DE COLLECTION

A quoi reconnaît-on un juriste ? À sa connaissance parfaite du code civil ? À son aptitude à avoir toujours raison ? À un vocabulaire que lui seul comprend ? Au plaisir qu'il prend à citer un article de loi à chaque fois qu'il en a l'occasion ?

Non. Ou plutôt pas tout à fait.

Le juriste (et plus largement l'amateur de droit) se distingue par son habileté à partager les anecdotes juridiques et décisions de justice hors du commun. Et cela le plus naturellement du monde, comme si le droit n'était après tout qu'une source de discussion inépuisable, voire un prétexte pour animer nos soirées.

Et il faut bien se rendre à l'évidence : le droit est souvent là où on ne l'attend pas. Si vous y prêtez attention, vous le trouverez chez vous, au travail, au restaurant, au cimetière, et même dans votre intimité. Il ponctue ainsi votre vie de tous les jours.

Je me souviens quand j'étais à l'université, j'étais à l'affût de la moindre anecdote qui viendrait égayer mon cours de droit. Un élément hors des sentiers battus et des plans classiques qui viendrait dénoter avec le sérieux et le caractère impersonnel du droit. Un élément qui viendrait lui donner un peu de vie et beaucoup de relief.

Et le moins qu'on puisse dire est qu'il y en a pour tous les goûts : de l'anecdote salasse, à la dinguerie la plus élaborée, en passant par des procédés machiavéliques... le droit ne connaît pas de limites et a le mérite de s'adapter à tous les publics.

Alors, que vous soyez juriste ou simple curieux du droit, vous découvrirez dans cet ouvrage le Droit dans toute sa splendeur, vous trouverez la crème de ce qui constitue le quotidien de nos tribunaux et des cabinets d'avocats. Bien loin du politiquement correct et de ce que vous pouvez imaginer...

Oubliez les articles de loi, et venez plonger dans la réalité du droit !

Pour le meilleur et pour le pire...

Tatiana Vassine



INTRODUCTION



Lorsque nous avons créé Curiosités Juridiques, c'était avec la conviction que les jurisprudences insolites ne devaient pas être cantonnées aux fiches de travaux dirigés des premières années de faculté de droit.

Du nain rattrapé en vol à la poupée vaudou présidentielle : ces perles de justice sont souvent le souvenir le plus tenace des études de droit. Le juriste les recherche, les collectionne, et soyons honnêtes, tourne souvent autour des mêmes.

Or, ces jurisprudences sont nombreuses, intéressent le plus grand nombre et amusent juristes comme profanes. En témoigne le nombre d'abonnés que Curiosités Juridiques totalise sur les différents réseaux sociaux : plus de 210 000 en à peine un an d'existence.

Notre parti pris : proposer aux internautes, à dose(s) quotidienne(s), ces petites pépites dans le style des résumés de jurisprudence que l'on trouve dans les codes annotés.

Par exemple sous l'article numéro 242 du code civil (« Le divorce peut être demandé par l'un des époux lorsque des faits constitutifs d'une violation grave ou renouvelée des devoirs du mariage sont imputables à son conjoint

et rendent intolérable le maintien de la vie commune », le lecteur trouvera un résumé de l'arrêt rendu le 23 février 2011 par la 1^e chambre civile de la Cour de cassation : « Le fait de rendre le domicile conjugal inhabitable par la prolifération d'animaux constitue une violation grave ou renouvelée des devoirs ou obligations du mariage rendant intolérable le maintien de la vie commune ».

Cet art du résumé condensé des décisions de justice n'est d'ailleurs pas sans rappeler les *Nouvelles en trois lignes* de Félix Fénéon, curiosité de la presse que nous vous proposons de découvrir dans cette courte introduction.

De février 1906 jusqu'en novembre de la même année, Félix Fénéon (1861 - 1944), célèbre collectionneur d'art et alors journaliste au quotidien *Le Matin*, alimente quotidiennement une rubrique de son invention : « Nouvelles en trois lignes ». L'idée est simple : une information est résumée par une brève ne devant pas excéder trois lignes. Cette contrainte couplée à la faculté rédactionnelle de Fénéon confère à ses « Nouvelles... » des accents d'articles de code civil, « une langue administrative parfaite » comme elle fut décrite par Octave Mirbeau.

La première de ces informations, publiée le 27 février 1906, se veut juridique : « Dans le cabinet du président du tribunal civil de Lorient, un mari a tiré des coups de revolver sur sa femme. »

La totalité de cette rubrique ne sera réunie et publiée qu'en 1948, quelques années après la mort de son auteur. Une part non négligeable des « Nouvelles en trois lignes » – bijoux poétiques et d'humour noir – concerne des informations

amusant les juristes et amateurs de faits divers... Une republication cette année de ces travaux nous font redécouvrir cet art de la brève :

« En se le grattant avec un révolver à détente trop douce, M. Éd. B... s'est enlevé le bout du nez au commissariat Vivienne. »

« Un plongeur de Nancy, Vital Frérotte, revenu de Lourdes à jamais guéri de la tuberculose, est mort dimanche, par erreur. »

« La nouvelle prison cellulaire d'Amiens a été inaugurée par le petit Gourson, qui tua, hier son camarade Godin, 14 ans. »

« Les os trouvés à l'Île Verte de Grenoble constituent, non pas deux, mais quatre squelettes d'enfants, moins deux crânes. »

« Quatre fois en huit jours la fille de ferme Marie Choland a mis le feu chez son fermier. Maintenant elle incendiera la prison de Montluçon. »

Dans son *Journal*, Octave Mirbeau écrit à propos des mini dépêches de Félix Fénéon :

« Personne ne savait comme lui rédiger un rapport sur n'importe quoi et il se faisait une joie de rédiger les rapports des autres, pour qui ce travail intellectuel était une angoisse, une torture, et souvent une insurmontable difficulté. Les rapports de Fénéon étaient, paraît-il, des façons de chefs-d'œuvre, nets, précis,

d'une langue administrative parfaite. Ce subtil et délicieux artiste, qui se plaisait parfois aux curieux déhanchements de la phrase, aux concordances de rythmes bizarres, avait la faculté d'écrire comme un rédacteur de codes. Il aimait à plaisanter ce talent particulier, mais qui prouve, contrairement aux récits de quelques nouvellistes, lesquels ne paraissent guère connaître celui qu'ils biographient et jugent avec tant d'assurance, combien son esprit était clair. »

À notre tour, dans l'esprit de Fénéon, des commentateurs de codes et des juristes, nous avons ici réuni plus de 250 brèves de jurisprudences dont une majorité d'inédites.

Nous espérons que vous prendrez autant de plaisir à les lire que nous en avons eu à les écrire.

Raphaël Costa et Théo Renaudie



PRINCIPES D'ÉDITION



Les brèves de jurisprudences constituent un résumé, écrit par nos soins, de l'apport d'une décision de justice, ou bien d'un élément signifié par le juge dans ce jugement.

Nous avons essayé de résumer au mieux l'apport de la décision sans distordre le propos du tribunal en faisant cependant apparaître l'aspect le plus insolite, drôle ou curieux de chaque décision.

Les brèves citées entre guillemets retranscrivent telle quelle la lettre du jugement, qu'il n'est parfois pas nécessaire de résumer ou transformer pour saisir l'aspect insolite de la décision.

Toutes les décisions citées dans le présent ouvrage sont réelles. Nous n'avons retenu pour ce projet que les décisions suffisamment sourcées en indiquant pour chacune d'elles le numéro permettant de retrouver celle-ci ou bien l'ouvrage qui la cite lorsque celui-ci fait autorité

SOMMAIRE

Paranormal	p. 15
Sexe	p. 43
Insultes	p. 67
Faune et flore	p. 97
Travail	p. 111
Mort	p. 159
Blagues	p. 177

Extraterrestres	p. 191
Mariage	p. 207
Cuisine	p. 223
Nains	p. 251
Noms	p. 261
Inclassables	p. 281
Du monde entier	p. 299
Remerciements	p. 315